

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2021

« Wavrin, nature & patrimoine »

Un concours photo est organisé par la Ville de WAVRIN du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

Les thèmes proposés sont les suivants :

- Thème Nature : "Wavrin, ville verte ? Prouvez- le à travers vos photos"
- Thème Patrimoine bâti et art urbain : " Captez-en la richesse"

ARTICLE 1 : Ce concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs résidant sur WAVRIN quel que soit l'âge. La participation est gratuite.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Chaque concurrent peut présenter au maximum 4 photos.

Ne seront acceptées que les photos prises sur le territoire de la commune de WAVRIN.

Les photos devront être fournies au format *.jpg, avec une résolution minimum de 300 dpi (pixels/pouce) et une taille maximum de 10 Mo. Aucune mention ne doit apparaître sur la photo. Elles seront envoyées :

- **Par courrier sur support informatique** (CD, DVD, carte mémoire, etc.)

Pour les envois par voie postale, le cachet de la poste fait foi.

- **Par mail ou wetransfer** à concours@ville-wavrin.fr avec la mention « Concours photo » en objet, et avec accusé de réception.

A noter : Par souci d'équité entre les candidats lors du vote du public sur Internet, les tirages argentiques ne sont pas acceptés.

Les photographies peuvent être :

- En **couleurs ou noir & blanc.**
- Retouchées ou non

Chaque photo devra :

- Porter les mentions suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur, le lieu où le cliché a été pris. Ne pas inscrire ces informations directement sur la photo numérique.
- Etre accompagnée du dossier de participation joint rempli et signé.

ARTICLE 3 : droit à l'image Les photographies devront obligatoirement respecter les thèmes du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

La ville de WAVRIN, organisateur du concours, se réserve le droit de supprimer les photos pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

ARTICLE 3 bis :

Le participant déclare céder à la ville de WAVRIN le droit d'exploiter ses clichés pour tout élément de communication que le service communication produit (affiches, site Internet et autres supports...). Ces documents feront apparaître systématiquement le nom de l'auteur des clichés.

Les participants au concours s'assureront de l'autorisation de reproduction et de publication par accord écrit, sur papier libre : des personnes photographiées (pour les mineurs, une autorisation parentale écrite devra être jointe), des propriétaires des lieux ou de biens figurant sur la photographie.

ARTICLE 4 : Prix et jury

Le jury de 5 personnes sera composé d'élus, et de personnes reconnues pour leurs compétences en matière de photographie (professionnels, artistes). Le jury est souverain dans ses décisions.

8 prix seront attribués :

- premier et second « Prix du jury » par thème
- premier et second « Prix du public » par thème (vote par internet)

Chaque participant recevra au maximum **un** prix

Les participants seront invités par courrier à la remise des prix qui aura lieu en janvier 2022 (la date exacte sera communiquée).

En ce qui concerne le Prix du public, le vote pourra s'effectuer à partir du 1 novembre 2021 sur la page FACEBOOK de la ville de WAVRIN.

Les résultats pourront être communiqués publiquement sur des supports d'éditions papier et web.

ARTICLE 5 : La date limite des envois par la poste est fixée au **5 octobre 2021** à 23h59 (cachet de la poste faisant foi). Les dossiers seront adressés à la Mairie de Wavrin – place de la république 59136 WAVRIN. La date limite de dépôt sur place ou par mail est fixée également au 5 OCTOBRE 2021 à 23h59. Toute photo reçue ou déposée après cette date ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 6 : Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

ARTICLE 7 : Tout participant mineur devra présenter une autorisation parentale.

ARTICLE 8 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans formalité particulière.

Vous remerciant par avance de votre participation.

Date
Signature :
Lu et approuvé :

Les clichés sont à expédier ou à déposer sur place, à l'adresse suivante :

Concours photo
MAIRIE DE WAVRIN
PLACE DE LA REPUBLIQUE
59136 WAVRIN

Ou par mail à : concours@ville-wavrin.fr



FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO 2021

« Wavrin, nature & patrimoine »

Nom Prénom

Adresse
.....

Tél. Courriel

Déclare participer au concours photo « Wavrin, nature & patrimoine », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Liste des photos présentées :

Thème choisi :

N° de la photographie : Titre :

Thème choisi :

N° de la photographie : Titre :

Thème choisi :

N° de la photographie : Titre :

Thème choisi :

N° de la photographie : Titre :

A..... Le

Signature :

(Pour les mineurs signature d'une personne exerçant l'autorité parentale)

Les clichés sont à expédier ou à déposer sur place, à l'adresse suivante :

Concours photo
MAIRIE DE WAVRIN
PLACE DE LA REPUBLIQUE
59136 WAVRIN

Ou par mail à : concours@ville-wavrin.fr

